

SHERPA
Rural Science-Society-Policy
Interfaces

MAP Position Paper

LA DIMENSION SOCIALE DES ZONES RURALES



SHERPA has received funding from the European Union's Horizon 2020 Research and Innovation Programme under Grant Agreement No. 862448.

Auteurs

Ecorys | Giulia Martino et Bérénice Dupeux

Contributeurs

Martina Corte Barcelloni, François Blary, Phillipe Burny, Pierre Vanderstraeten, Eric Jurdant, Éric Taguem, Laurie Maistriaux, Xavier Dubois.

Références : Martino, G., Dupeux, B. (2023) MAP Position Paper (Wallonie) - La dimension sociale des zones rurales.

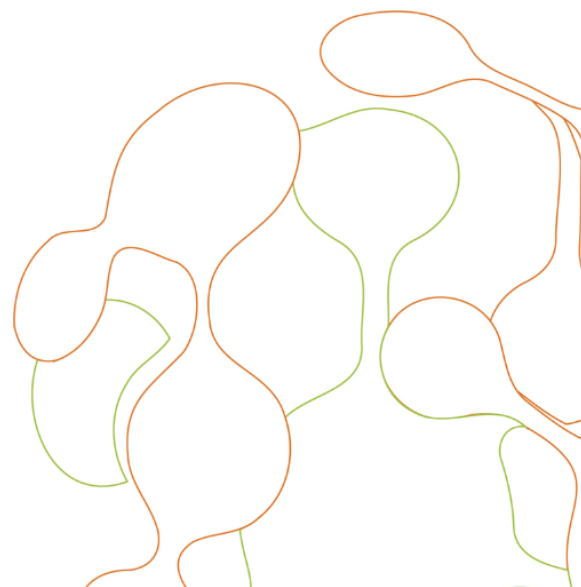
DOI : 10.5281/zenodo.8356054

Document finalisé en août 2023

En savoir plus sur la plateforme multi-acteurs de Wallonie en Belgique !

<https://rural-interfaces.eu/maps/belgium-wallonia/>

Avertissement : Le contenu de ce document ne reflète pas l'opinion officielle de l'Union européenne. La responsabilité des informations et des points de vue exprimés dans ce document incombe entièrement à l'auteur ou aux auteurs.



1. Introduction

Ce document de position donne suite au document de discussion [SHERPA sur la dimension sociale](#). Au sein du projet SHERPA, la dimension sociale fait spécifiquement référence aux relations entre les personnes et englobe un large éventail de thématiques notamment : 1) le bien-être et les relations sociales en zones rurales ; 2) la fourniture de biens publics et les réseaux sociaux ; 3) la réduction du fossé rural-urbain par la promotion d'activités culturelles ; et 4) l'inclusion sociale des populations migrantes dans les zones rurales.

Dans ce contexte la PMA (plateforme multi-acteurs) wallonne s'est focalisée sur le bien-être en Wallonie en zone rurale et notamment son lien avec l'habitat, les infrastructures passées et présentes, la mobilité et l'inclusion sociale. Dans un premier temps, une description générale de la situation actuelle est donnée, puis les besoins actuels sont identifiés ainsi que les leviers d'actions existants et futurs.

Ce travail a été conduit en collaboration avec les membres de la PMA wallonne et a fait suite aux deux ateliers participatifs organisés avec ses membres.

2. Situation actuelle

2.1. Structures du présent et héritage du passé

La Wallonie, un territoire dense, mais très dispersé

La Wallonie couvre une superficie de 16 906 km², soit 55,1% du territoire belge. Le territoire wallon se répartit à raison de 59 % en zone rurale, 28,9 % en zone dite intermédiaire et 12,1% en zone urbaine. Selon la typologie établie par la Commission Européenne et fonction du degré d'urbanisation des communes, plus de la moitié des communes wallonnes (151 sur 262) sont considérées comme rurales.

Malgré le fait que le territoire wallon dispose d'un maillage très dense de villes et villages, la dispersion de l'habitat et des activités (au sens large) caractérisent l'occupation du territoire wallon de ces dernières décennies. Il existe ainsi des différences en matière de taux d'urbanisation entre la partie nord de la Wallonie et la partie sud qui présente un taux d'urbanisation beaucoup plus faible. À titre d'illustration, la province de Luxembourg a une densité de 64habitants/Km² (pour une moyenne de 375 habitants/Km² pour le pays).

Une publication de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) parle ainsi de « ville *qui se dilue dans la campagne* », de « périurbanisation » et de « rurbanisation » . Le terme « ville diffuse », auquel Bénédicte Grosjean recourt dans son ouvrage est aussi applicable à l'échelle de la Région wallonne. Dans ce sens-là, les zones rurales ne peuvent pas être définies en opposition aux zones urbaines. Par conséquent, il existe une partie importante de zones qui ne sont ni rurales ni urbaines, mais qui constituent une « ville-territoire » (défini ci-dessus comme zones "intermédiaire »). Indicateur pertinent de cette situation, le réseau routier wallon est environ 4 fois plus dense que le réseau routier européen moyen.

Les activités économiques, ainsi que des politiques ciblées, ont été un facteur déterminant dans la création de « ville diffuse ». Dans ce contexte, les thématiques abordées dans ce document, telles que la mobilité, l'habitat et les activités économiques, doivent être vues à travers un prisme historique. Plus précisément, trois lois ont marqué la Belgique dans la deuxième moitié du XIX siècle et sont généralement reconnues comme les principaux facteurs à l'origine de la forme dispersée de l'urbanisation belge. La première loi adoptée en **1834** prévoit que l'État Belge se chargera directement de créer un réseau de base ferroviaire. En 1835 le tout premier chemin de fer du continent européen, la ligne ferroviaire entre Bruxelles et Malines, est inaugurée. Le chemin de fer belge présente aujourd'hui plus de 1.800 km de lignes et est un excellent exemple de réseau physique jouant un rôle primordial dans la structuration du territoire et facilitant la mobilité de travailleurs qui n'étaient donc pas obligés de se déplacer vers les grands centres urbains pour trouver du travail. La deuxième loi, promulguée en **1869**, concernait les abonnements de train pour ouvriers, offrant aux travailleurs des tarifs avantageux sur les trajets domicile-travail (allant jusqu'à 100 kilomètres). La société nationale du chemin de fer vicinal, créée en 1884, complètera le réseau avec un maillage de lignes de chemin de fer vicinales, qu'au début du 20^e siècle, comptabilisera 4.000km de lignes dont 1.500km de lignes électrifiées et desservies par des véhicules rapides et confortables. La troisième loi de **1889**, est celle « de l'ouvrier propriétaire », vise à multiplier le nombre de logements ouvriers et d'en faciliter la propriété.

Combinés, ces phénomènes politico-économiques ont profondément influencé la réalité wallonne et les problématiques liées à la mobilité et au logement. Leurs répercussions sur la dimension sociale des communautés locales sont abordées ultérieurement dans ce document.

Le résultat est un territoire largement habité, hybride, organisé par un vaste maillage infrastructurel et un grand nombre de nœuds, définis par l'implantation des villages et des centres de tailles et types différents.

2.2. Bien-être et habitat

La définition du bien-être est, par nature, multidimensionnelle et englobe de nombreux facteurs. Même restreint à la dimension « sociale », le bien-être est toujours étroitement lié à d'autres dimensions (occupationnelle, environnementale, physique, etc.). Par conséquent, la mesure du bien-être est un exercice extrêmement difficile qui comporte des limites. Malgré les difficultés objectives à définir et mesurer ce concept, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a développé un indice des conditions de bien-être (ICBE) qui représente une première étape vers une mesure du bien-être en Wallonie. Cet indice prend en compte 8 critères : moyens de vie, cadre de vie, relations avec les institutions, relations personnelles, relations familiales, équilibres sociaux, équilibres personnels, sentiment de bien-être/mal-être et engagement dans la société. Dans les exercices futurs, l'IWEPS espère étendre la mesure du bien-être à des facteurs qui sont rarement mesurés dans les exercices précédents, pour développer un véritable indice de bien-être (IBE).

Au-delà des différentes composantes du bien-être, la définition du « sujet » est clef, notamment sa comparaison aux autres. En outre, il s'agit d'un concept qui évolue dans le temps, et qui est contingent à un moment historique spécifique. Aujourd'hui, cette notion fait un large écho à différentes sphères de la vie sociale, qui donne de l'importance au qualitatif et au concept du « care ».

La discussion au sein de la MAP a montré que le niveau de bien-être des collectivités rurales en Wallonie peut être lié à plusieurs facteurs, notamment l'accès et la qualité de l'habitat. Comme déjà mentionnées, des politiques foncières incitant à la propriété ont été mises en place en Belgique depuis la création de l'État belge en 1830. Elles ont conduit à un taux élevé de propriétaires occupants ainsi qu'à une pénurie de logements locatifs. Au-delà de l'accès au logement, tous les propriétaires-occupants ne se trouvent pas nécessairement dans une situation idéale, car le vieillissement du parc immobilier reflète un grave manque d'équipements, en particulier en Wallonie centrale, région de vieille industrialisation, où le marché du logement est stagnant.

"Le bien-être est pluriel"

Citation. Membre de la
MAP

Une augmentation de la construction d'appartements en Wallonie est observée de façon significative à partir des années 2000, en réaction au modèle de l'habitat pavillonnaire. L'aménagement d'appartements dans les régions rurales est appuyé par une forte demande liée au vieillissement de la population, aux flux migratoires, au nombre croissant de petits ménages, et à la nécessité de développer le parc de logements locatifs. D'ici 2050, la Wallonie devrait compter 350 000 ménages supplémentaires. En outre, des dynamiques émergentes liées à la pandémie Covid-19 et au télétravail pourraient exacerber les tensions locatives, entre « *Nouveaux venus* » et « résidents historiques ». Sans l'obligation de faire la navette au quotidien entre leur domicile et leur lieu de travail, un nombre croissant de personnes venant des zones urbaines pourraient s'installer dans des zones périphériques et rurales, conduisant à une augmentation du nombre de " *néoruraux* " (terme désignant les habitants de zone rurale en provenance de la ville).

La Région wallonne est confrontée à une pénurie d'offres de logements sociaux en milieu rural, facteur clé pour assurer le bien-être des populations les plus vulnérables. La législation wallonne impose un objectif de 10% de logements publics par commune. Cet objectif est atteint seulement par une petite vingtaine de communes rurales ou semi-rurales, principalement situées dans la province du Hainaut ou de Liège. Historiquement, le logement social s'est développé dans ou à proximité du sillon industriel (sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre). Toutefois, un rattrapage s'opère dans les communes rurales faiblement dotées en logements sociaux, alors que les communes suffisamment dotées voient parfois leur nombre d'habitants diminuer en raison des travaux de rénovations, démolitions et ventes, qui ne sont pas compensés par de nouvelles constructions.

2.3. Bien-être et territoire, paysage et environnement

Les stratégies visant à remédier à cette pénurie de logements consistent à bâtir de nouveaux édifices ou à moderniser les bâtiments existants (isolation, classe énergétique, etc.). Ainsi, il y a une tension entre l'artificialisation des sols (liée à un besoin réel de nouveau logement) et les objectifs climatiques et environnementaux. Selon une étude réalisée par la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de ruralité, la superficie bâtie réservée aux logements s'est accrue de plus de 90% dans 10% des communes de la Région wallonne.

Dans ce contexte, le mouvement « *Stop Béton* », qui vise à rénover et adapter les bâtiments, plutôt que démolir ou construire du neuf, prend forme. Bien que ce mouvement ne soit pas mentionné explicitement par la Déclaration de politique régionale pour la Wallonie 2019-2024, le document mentionne plusieurs objectifs liés au « *Stop Béton* », comme ceux de « *Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025, préserver au maximum les surfaces agricoles, maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant* ». La lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des sols et des ressources sont également mentionnées comme une des priorités du Code du développement territorial de la Wallonie.

Cependant, les instruments de planification tels que le plan de secteur et le plan d'affectation des sols, autorisent encore aujourd'hui une urbanisation importante du territoire wallon ce qui n'est pas nécessairement aligné aux priorités régionales susmentionnées, à la nécessité de sécuriser certaines parties du territoire soumises aux aléas d'inondation, ainsi qu'aux directives européennes dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone en 2050. Dès lors, les enjeux portent sur la prise en charge financière de l'indemnisation des propriétaires dans le cas où ils ne pourraient plus réaliser la plus-value attendue sur la vente de leur terrain à bâtir.

2.4. Bien-être et mobilité

Étroitement liée aux questions de logement, la MAP a également identifié la mobilité comme un élément clé dans l'évaluation du bien-être des communautés rurales wallonnes. Du fait de l'éloignement des centres d'activités et de la dispersion de l'habitat, l'offre de transports en commun en milieu rural répond plus difficilement aux besoins de la population qu'en milieu urbain.

Cette situation affecte principalement les personnes non motorisées, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité sociale et économique, les enfants et adolescents et les personnes à mobilité réduite, ce qui représente un risque réel pour le bien-être de ces populations. Afin de permettre à ces personnes de se déplacer, de nombreuses initiatives de mobilité se sont mises en place en complément des solutions de transport en commun, comme l'évoque la Déclaration de politique Wallonie pour la période 2019 – 2024. Il s'agit de faciliter l'accès, de manière aussi équitable que possible, aux services, à l'emploi, aux loisirs, tout en garantissant la sécurité routière et le partage de l'espace public. La mobilité est ainsi un facteur déterminant du bien-être des communautés rurales. Toutefois, l'efficacité de ces instruments reste à évaluer.

Un dossier thématique publié par le réseau des Conseillers en mobilité identifie aussi d'autres enjeux à aborder dans le cadre d'une stratégie de mobilité rurale. L'un des enjeux est la hiérarchisation du réseau, en vue de pouvoir définir ensuite le rôle de chaque type de voiries.

Les besoins relatifs à la mobilité évoluent également en raison de phénomènes émergents tels que le télétravail (qui s'est intensifiée en raison de la pandémie), de nouvelles tendances en matière de mobilité active, douce et « multimodale » et de l'évolution du prix de l'énergie. L'utilisation de la voiture étant significativement plus élevée en Wallonie par rapport aux autres régions belges (Flandre et région Bruxelles-Capitale), la Wallonie s'est engagée, à travers la Déclaration de politique Wallonie, à soutenir significativement la mobilité douce et active (marche, vélo, micromobilité douce, etc.) et à favoriser le développement d'une infrastructure adaptée. Exemple emblématique de la mobilité douce en Wallonie, Le RAVeL, Réseau Autonome des Voies Lentes, a été créé en 1995 par la Région wallonne afin de développer un réseau pour les usagers les plus vulnérables, tels que les piétons, les cyclistes, les cavaliers ou les

personnes à mobilité réduite, tout en respectant l'environnement. Depuis sa création, le RAVeL n'a cessé de s'agrandir et comporte aujourd'hui plus de 1.400 km de chemins réservés aux usagers non motorisés. Concernant les transports multimodaux, un rapport du Service Public Fédéral révèle que seulement 2 % des déplacements en Belgique impliquent l'utilisation de plus d'un moyen de transport. Bien que ce chiffre se réfère à l'ensemble de la Belgique, ceci suggère qu'il existe une marge d'amélioration en Wallonie. Dans ce contexte, l'arrivée de nouvelles évolutions dans la mobilité telles que le MaaS (« *Mobility as a Service* » ou « la mobilité en tant que service ») pourrait changer les habitudes de déplacements et favoriser l'intermodalité. Notamment, le MaaS permet de combiner transports en commun, voiture et vélo partagés, courses en taxi, etc., via une seule plateforme de mobilité. Au niveau de la Région wallonne, le MaaS est mentionné dans la Stratégie Régionale de Mobilité adoptée en mai 2019.

2.5. Bien-être et inclusion sociale

Les zones rurales de la Wallonie sont affectées par des flux de personnes intenses et nombreux, suscitant des réflexions sur le concept d'identité, d'appartenance et d'intégration dans le tissu social local. Comme indiqué précédemment, le phénomène des « *Nouveaux venus / neo-ruraux* » peut entraîner des tensions locatives, mais aussi des phénomènes migratoires *entre* zones rurales. En effet, les nouveaux habitants d'un village proviennent généralement des localités avoisinantes.

Une grande diversité de profils habite les zones rurales de la Wallonie. Agriculteurs, artisans, néo-ruraux, touristes, résidents secondaires, employés ou entreprises, tous désirent occuper l'espace rural et y projettent des usages et des représentations différentes. Une étude sur les relations entre les agriculteurs et la société a été commissionnée en 2009 par le ministre wallon en charge de l'Agriculture et de la Ruralité. L'étude indique que la distinction entre agriculteurs d'une part et « reste de la société » de l'autre n'est pas pertinente du point de vue de l'analyse sociologique. L'enquête conclut que, bien que les rapports entre agriculteurs et non-agriculteurs souffrent de quelques difficultés, cette distinction est peu pertinente pour analyser la vie dans les zones rurales wallonnes.

Pour mieux saisir les concepts et les enjeux liés aux relations entre ruraux et néo-ruraux, une étude portant sur les relations sociales de proximité a été menée sur les communes wallonnes d'Assesse et de Gesves, deux communes ayant choisi pour leur GAL le thème « amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux ». Depuis les années '90, ces communes voient leur population augmenter de façon importante, du fait de l'arrivée de nouveaux habitants provenant essentiellement des zones urbaines de Namur. L'enquête nuance la pertinence de la distinction faite entre les ruraux et les néo-ruraux, soulignant que les types de relations qui se nouent entre les habitants ne dépendent pas de l'origine urbaine ou rurale des habitants, et sont en partie seulement fonction de l'ancienneté d'installation des habitants. Cette diversité n'empêche pas les nouveaux habitants, venant de la ville ou de la campagne, et les anciens habitants de se rencontrer malgré le fait que leurs attentes par rapport au milieu rural peuvent diverger. Dans ce sens-là, l'identité rurale est revendiquée pour faire valoir sa propre vision du milieu rural.

2.6. Biens communs, ressources et gestion du risque

La gestion partagée des biens et ressources communs a également été discutée au sein de la MAP sous l'angle des relations sociales. À cet égard, l'interrelation entre les pouvoirs publics, les entreprises (dont les entreprises sociales) et la société civile est fondamentale. Notamment, la Wallonie dispose d'un dense tissu de réseaux sociaux et entreprises sociales (e.g. ASBL) qui peuvent être activés, y compris pour la gestion conjointe des risques et des ressources naturelles. Ainsi, le territoire wallon est caractérisé par un nombre important de bénévoles et d'associations d'entraide et de solidarité. Selon une enquête sur le volontariat menée par la Fondation Roi Baudouin au moins 195.560 personnes s'engagent bénévolement en Wallonie, soit environ 8% de la population. Parallèlement aux bénévoles « particuliers » et aux réseaux établis par ces derniers, les entreprises sociales peuvent jouer un rôle important dans la gestion conjointe des risques et des ressources naturelles. La notion d'entreprise sociale vise à décrire « *l'articulation entre un projet de nature économique et la réalisation d'objectifs sociétaux au sein même d'une organisation* ». Plus

précisément, selon le Baromètre des Entreprises Sociales en Belgique, une entreprise à vocation sociale poursuit une mission sociétale en priorité et ne cherche pas d'abord à maximiser le rendement pour ses actionnaires. Ces entreprises mettent souvent à l'essai des pratiques de gouvernance originales, fondées sur le principe de la démocratie économique et d'une dynamique participative et inclusive. Malgré le fait que, souvent, elles sont perçues comme des activités sociales en dehors de la « vraie économie », les entreprises sociales mettent en évidence une nouvelle dynamique entrepreneuriale, une capacité à mobiliser des ressources variées (économie collaborative, économie circulaire, démocratie d'entreprise, etc.), facteur qui devient extrêmement pertinent dans la perspective de la gestion commune des ressources et des risques analysés au sein de la MAP.

Cette capacité d'innovation devient particulièrement nécessaire en période de crise, comme la crise vécue par la Wallonie en 2021 du fait des inondations qui ont frappé 209 communes sur 262, en laissant d'importants dégâts sur le territoire. Au-delà des mesures prises par le gouvernement et l'ensemble des services de la Région wallonne pour mitiger les impacts et aider les sinistrés, de nombreuses plateformes d'entraide bénévole ont été mises en place pour mobiliser les citoyens soucieux de venir en aide aux communes sinistrées. Contribuant à l'élan de solidarité nationale, les acteurs de l'économie sociale et les entreprises sociales sont aussi intervenus avec des dons matériels ou la vente de matériel d'occasion à un prix réduit. Les inondations de 2021 ont donc révélé le dynamisme et le potentiel des associations et réseaux de bénévoles Wallons.

3. Position de la Plateforme multi-acteurs

3.1. Besoins identifiés

Pour les six thèmes identifiés précédemment, les participants à la MAP ont identifié les principaux besoins/défis qui leur sont associés.

3.1.1. Structures du présent et héritage du passé

Pour cette thématique, les besoins identifiés touchent sur la disponibilité des données, y compris les données historiques, mais aussi sur différentes dimensions liées aux réseaux des transports, en tant que « moteur » de la connectivité entre zones rurales.

Par rapport à la **disponibilité des données**, bien que certaines bases aient été développées par la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAPRU) et par le travail de la CPDT, la MAP a souligné la nécessité d'améliorer la disponibilité, qualité, granularité et l'accessibilité des données pour la Wallonie, par exemple en fournissant des données sur le thème de la santé, et des statistiques sous forme cartographique. Un autre besoin concerne un **approfondissement des connaissances** de l'histoire environnementale et politique de la Wallonie, qui permettraient d'interpréter les structures du présent via un prisme historique.

3.1.2. Bien-être social : définition et liens aux autres dimensions du bien-être

Comme condition préalable fondamentale au bien-être des communautés locales, la MAP a souligné l'importance d'améliorer **l'offre et la disponibilité de services** en zones rurales dans une approche systémique (école, poste, santé, lieux de convivialité, magasins), tout en tenant compte du fait que la disponibilité de services ne se décrète pas, ainsi elle est conditionnée à la taille de la clientèle nécessaire à

leur viabilisation. À cet égard, la dispersion de l'habitat qui caractérise la Wallonie reste un aspect assez important à considérer.

En outre, la MAP constate aussi la nécessité d'accroître les possibilités de participation à la vie sociale dans les zones rurales, dont l'emploi correctement rémunéré, mais aussi les activités d'autoproduction, d'entraide, et les occasions d'émancipation et d'épanouissement personnel.

3.1.3. Bien-être et habitat

Plusieurs besoins liés au **logement** sont apparus au cours de la discussion MAP, tels que la nécessité d'améliorer l'accès au logement, en diversifiant les types de logements offerts. Ainsi, en ligne avec l'évolution démographique de nouveaux critères doivent être pris en compte pour « redéfinir » la notion de logement, i.e. réduction de la dépendance à la voiture, qualités des espaces publics, proximité d'aménités, etc. Dans cette optique-là, il faut passer de la simple notion de logement à celle d'« habitat » qui intègre aussi l'environnement du logement.

Considérant la nécessité d'accroître la disponibilité de logement, la MAP a aussi évoqué le besoin d'harmoniser les **programmes de rénovation du bâti** avec le bâti rural.

3.1.4. Bien-être et mobilité

En ce qui concerne les **infrastructures**, la MAP a exprimé le besoin de développer et de renforcer les réseaux de mobilité dans les zones rurales, avec une attention particulière pour les solutions écologiques et partagées. La MAP a ainsi souligné que les réseaux de transport devraient pouvoir relier de façon efficace, en tenant compte du rapport entre la densité de population et la viabilité des services, différentes zones d'influence, i.e. les lieux consacrés à la santé, l'éducation, l'habitat (concept de « bassins de vie »). Le MAP a ainsi identifié le besoin d'une gestion plus rationnelle de la mobilité, en tenant compte des différents utilisateurs.

Parmi les exemples de solutions de mobilité mentionnés dans le MAP figurent les réseaux de mobilité douce, piéton cyclistes, e.g. le RAVel, les transports multimodaux (sous réserve de la disponibilité de gares multimodales) et les chemins de fer.

3.1.5. Bien-être et inclusion sociale

Comme préambule à la discussion sur le bien-être et inclusion (ainsi que la cohésion sociale), la MAP a rappelé qu'une meilleure disponibilité de données sociodémographiques permettra de mieux **caractériser la population wallonne**, y compris les populations dites « fantômes » et celles qui vivent dans des résidences secondaires. Cela permettra ainsi de contrer le risque de déterritorialisation du territoire.

En relation avec la question du logement évoquée dans la section précédente, la MAP considère fondamental d'établir des mécanismes pour pouvoir anticiper les **tensions relatives à la disponibilité de logement** entre différents usagers des zones rurales, notamment entre habitants riverains et touristes, résidents employés/citadins, exploitants agricoles/sylvicoles, résidents secondaires ;

Finalement, renforcer la **dimension événementielle et festive** ainsi que favoriser la création de structures partagées et **lieux de rencontre** ont été évoqués comme de véritables moteurs pour promouvoir l'inclusion sociale dans les zones rurales wallonnes.

3.1.6. Biens communs, ressources et gestion du risque

Les besoins identifiés pour cette thématique sont liés à la **sensibilisation des habitants aux risques et ressources naturelles**, ainsi qu'à la mise en place de filières d'approvisionnement énergétiques et agricoles durables. Spécifiquement, il s'agit de **mettre en valeur le patrimoine** immobilier, naturel, culturel, gastronomique et lié au *savoir-faire*, par le biais de l'enseignement. La création de nouveaux métiers, tels que les « agents du patrimoine » pourrait aussi contribuer à combler ce besoin.

Le MAP a également mentionné la nécessité de stimuler et d'encourager **les activités de la société civile et des entreprises** en matière de gestion des risques et des ressources, par exemple à travers la mise en place de structures, équipements et endroits pour les pratiques collectives. Ces initiatives peuvent contribuer positivement à tisser des liens sociaux, ce qui est particulièrement important pour le sujet du bien-être social. Dans ce contexte, une stratégie pourrait consister à repenser les lisières de villages, bourgs, villes (jadis, les ceintures maraîchères, l'aréole villageoise) comme support de ressources communes pour répondre aux défis contemporains (gestion des eaux, énergies renouvelables, regain d'autonomie alimentaire, récréation, valeurs paysagères, etc.) et freiner par la même occasion l'artificialisation du territoire ('stop béton').

Finalement, dans le cadre d'une gestion judicieuse des ressources foncières, il pourrait être envisageable de concilier le foncier pour le bâti (par exemple par le biais du *community land trust*) et celui pour le secteur de l'agriculture (*foncier agricoles e.g. terre en vue, colibri, etc.*)

3.2. Interventions et actions existantes

La Wallonie s'est dotée, dès 1991, d'une politique locale en faveur du développement rural sous la forme des « Opérations de Développement rural (ODR) ». Une opération de développement rural consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement conduites en milieu rural **par une commune**, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel. La figure 1 montre les communes wallonnes disposant d'un programme communal de développement rural.

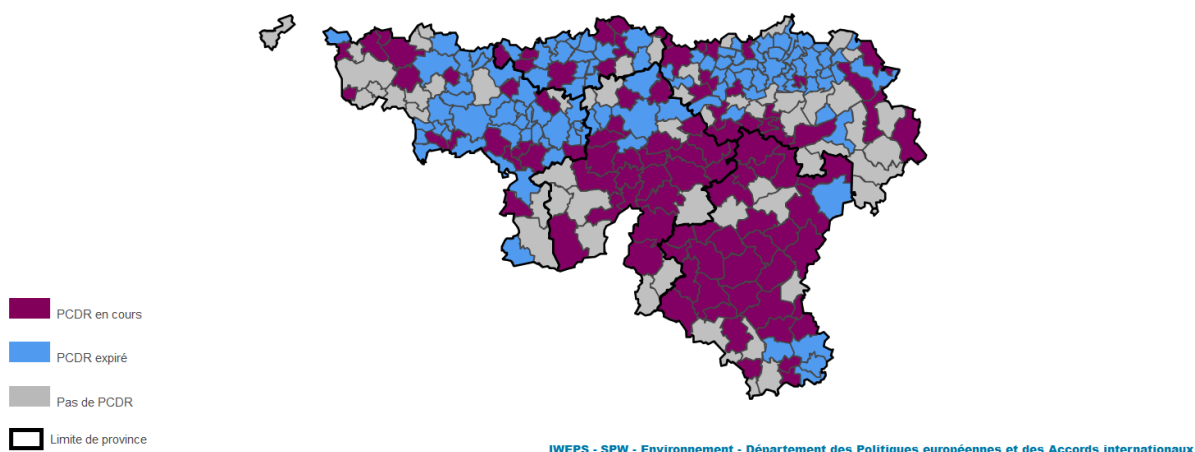


Figure 1 Communes wallonnes disposant d'un programme communal de développement rural valide au 1 janvier 2019

Certains objectifs de ces programmes ont une pertinence particulière pour les questions abordées dans le présent document, tel que :

- L'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre ;
- La protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel ;
- L'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal.

Cette politique est parfaitement complémentaire à la mesure PDR M19 - Soutien au développement local Leader (CLLD - développement local mené par les acteurs locaux), qui reste une approche innovante de partenariat supra-communal, qui est d'importance capitale pour la dimension sociale des zones rurales en Wallonie.

Un instrument transversal qui fixe les orientations des différents domaines politiques en Wallonie est la « Déclaration de politique régionale pour la Wallonie 2019-2024 » qui fixe des lignes directrices pour l'ensemble des actions à l'échelle régionale.

3.2.1. Bien-être et habitat

La Wallonie dispose de plusieurs politiques et instruments qui visent à combler les besoins de la population par rapport au logement et qui sont pertinents avec la thématique sociale de ce document.

D'abord, le Schéma de Développement du Territoire (SDT) tient compte des besoins émergents de logements locatifs et flexibles de manière explicite. Le SDT vise pour objectif spécifique la rencontre des besoins actuels

et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques, énergétiques et climatiques. Le schéma prévoit donc des mesures visant à faire évoluer la conception de logement ainsi qu'à soutenir un habitat alternatif et adaptable.

Plusieurs aides et primes au logement sont mises à disposition des wallons les plus vulnérables. Depuis 2016, le Gouvernement wallon a mis en place un avantage fiscal en matière de crédit hypothécaire baptisé le « Chèque Habitat », visant les individus en fonction de leurs revenus et leur nombre d'enfants. Ensuite, la « prime à l'acquisition » est une aide financière accordée sous certaines conditions, aux personnes qui achètent de gré à gré ou en vente publique, un logement appartenant au secteur public. Il s'agit par exemple d'une maison vendue par une société de logement social, par une commune, par un C.P.A.S., par la Poste, par la S.N.C.B. avec un engagement de logement pendant une période minimale de 10 ans minimum.

En plus, la Wallonie finance, via le Fonds du Logement, les agences immobilières sociales (AIS) qui gèrent des biens immobiliers locatifs réservés aux ménages à revenus modestes, voire très modestes. Les AIS jouent un rôle d'intermédiaire important entre propriétaires bailleurs et des locataires. Toujours pertinent aux logements locatifs, les allocations de déménagement et de loyer (ADeL) sont des aides financières visées à la prise en location d'un logement sous certaines conditions, par exemple en cas d'évacuation d'un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé ou encore en cas d'handicap du locataire.

La Wallonie accorde ainsi une aide aux ménages, propriétaires ou locataires, en état de précarité, qui réalisent des travaux dans une habitation située dans une zone visée par le plan Habitat Permanent, y inclus les habitats dits « légers » comme chalets et caravane, et qui nécessite des travaux d'amélioration.

Finalement, la législation wallonne impose, par le biais du Code du Logement, un objectif de 10% de logements publics par commune.

3.2.2. Bien-être et Mobilité

De nombreuses initiatives de mobilité rurale alternative (en abrégé IMRA) sont mises en place en Wallonie en complément des solutions de transport en commun. Ces initiatives offrent des services de transport aussi variés (la location de scooter, l'accès au permis de conduire, covoiturage). Ces initiatives sont pour la plupart ciblées sur une commune ou une catégorie de personnes en particulier. À ce propos, le TEC (l'opérateur de transport en commun de Wallonie) lui-même a mis en place des services complémentaires aux lignes régulières en collaboration avec les communes, parmi lesquels le « Proxibus », une solution de mobilité à la demande spécifiquement adaptée au milieu rural. Actuellement, plusieurs communes wallonnes sont dotées de ce service. En outre, en Wallonie, le groupe TEC est partenaire de la société de co-voiturage belge « Cambio », qui permet un prolongement efficace du transport en commun.

Des tables rondes rassemblant les acteurs de ces initiatives de mobilité rurale alternative (IMRA) sont organisées par le Ministre de la Mobilité afin de mieux coordonner, optimiser et améliorer les services de transport à la population. Notamment, cette coordination est mise en place à niveau régional autant qu'à niveau local.

De plus, certaines initiatives de mobilité sont menées dans le cadre des Plans de cohésion Sociale. Parmi ces initiatives, la mise en place de « taxis sociaux » dans les communes de Châtelet et Hannut et l'organisation des ateliers vélos à Ottignies-Louvain-La Neuve.

À niveau de mobilité active, la Wallonie dispose ainsi d'une politique qui vise à soutenir activement l'utilisation du vélo (WaCy, Wallonie cyclable). Le Plan d'investissement Wallonie cyclable 2020-2021¹ (PIWACY 20-21)

¹ https://mobilite.wallonie.be/files/velo/Circulaire_PIWACY-mai-2021.pdf

visant à subventionner des infrastructures cyclistes est un instrument de cette politique. À titre d'exemple, la Ville de Liège a récemment présenté de nouveaux projets de stationnement vélo, qui seront financés dans le cadre du plan régional PiWaCy.

Depuis 2014, la Wallonie s'engage avec sa Déclaration de politique régionale à une prise en compte systématique des modes doux dans les aménagements de voirie et d'espace public. Cette ambition a été matérialisée par un décret qui vise à une mise en œuvre de la systématisation de la prise en compte du vélo à l'occasion des travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien des voiries ou de l'espace public.

Finalement, la maîtrise de la mobilité figure également parmi les objectifs du schéma de développement pluri communale, instrument assez spécifique de la réalité administrative Wallonne qui couvre tout ou partie des territoires contigus de deux ou plusieurs communes.

3.2.3. Bien-être et inclusion sociale

La Wallonie dispose de plusieurs instruments visés à favoriser la réalisation de tiers-lieux et des lieux de convivialité, fondamentaux pour la cohésion sociale surtout dans les zones rurales. Dans ce cadre, les maisons de village, où ils existent, représentent un véritable exemple de lieu multifonctionnel et porteur de liens.

À ce propos, la Wallonie compte déjà plus d'une centaine des maisons de village, construites ou aménagées dans le cadre des opérations de développement rural par le budget régional de développement rural ainsi que de fonds communaux.

Spécifiquement, le Programme Communal de Développement Rural (le PCDR), met en place, en concertation avec la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) une série d'actions coordonnées sous forme d'appel à projets (de 10 ans) destinés à l'amélioration des services via le déploiement de tiers-lieux et le renforcement des maisons multiservices. Plusieurs projets ont été déjà sélectionnés dans ce cadre, parmi lesquels l'aménagement d'un espace de convivialité et de rencontre et la rénovation des équipements récréatifs dans les villages dans la Commune d'Hamois. Notamment, ces projets émanent directement des consultations de la population.

Pertinente du point de vue de la cohésion sociale, le programme Interreg France – Wallonie – Vlaanderen, fait coopérer les régions transfrontalières. La Wallonie y participe avec les régions Hauts-de-France et Grand Est en France, la Flandre occidentale et orientale en Belgique. 170 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont alloués au programme pour soutenir des projets autour de thèmes différents, parmi lesquels la **cohésion sociale** de communes transfrontalières.

3.3. Recommandations de la MAP

Maintenir la qualité des données statistiques pertinentes aux zones rurales de la Wallonie et veiller à leur constante actualisation.

Bien que des bases de données sociodémographiques aient été déjà développées et publiées en Wallonie, la MAP a souligné la nécessité de continuer à améliorer la disponibilité, mais aussi la qualité, la granularité et l'accessibilité des données disponibles pour la Wallonie rurale. Spécifiquement, il est recommandé d'adapter la granulométrie des bases de données aux échelles pertinentes, selon le concept des « bassins de vies » qui désignent des différentes zones d'influence, i.e. les lieux consacrés à la santé, l'éducation, l'habitat, etc., par exemple par le biais de données à niveau infracommunal. Cela permettra d'orienter les données en fonction de la volonté politique et des besoins des différents leurs utilisateurs (chercheurs, administration, etc.). Au-delà de la mise à jour régulière des données, la MAP recommande ainsi le développement de nouveaux indicateurs afin de pouvoir refléter sur de nouveaux phénomènes, tels que l'effet du télétravail sur la mobilité, l'emploi et le logement, ainsi que les nouvelles tendances liées aux « nouveaux ruraux » et leur

contribution au tissu socio- démo- économique. D'ailleurs, la réalité wallonne évolue rapidement et nécessite des données statistiques capables de saisir rapidement ces changements émergents. Ces nouveaux indicateurs permettront de mieux comprendre l'évolution et les facteurs déterminants du bien-être et du « bien-vivre ensemble » et leur interconnexion.

En outre, des données sociodémographiques au niveau des bassins de vie permettront ainsi de mieux caractériser le vécu de la population wallonne, y compris les populations dites « fantômes » et celles qui vivent dans des résidences secondaires. Cela permettra ainsi de contrer le risque de déterritorialisation.

Encourager le développement des réseaux de mobilité innovatives en milieu rural, tout en créant les conditions structurelles permettant leur viabilité économique.

La MAP recommande de continuer à s'appuyer sur les nombreuses initiatives de mobilité vertueuses déjà existantes (cf IMRA), avec une attention particulière pour les solutions écologiques et partagées qui voient une interaction entre plusieurs acteurs, telles que le transport social et partagé.

La MAP recommande aussi une prise en compte du vaste réseau de chemin ferroviaire vicinal. Il est remplacé aujourd'hui —en bonne partie— par la mobilité automobile, mais il n'a pas totalement disparu. Nombreuses infrastructures ferroviaires délaissées sont encore présentes dans le territoire et représentent un potentiel intéressant pour une mobilité publique légère sur rail.

Cependant, la viabilité économique d'infrastructures de transport en commun dépend étroitement du niveau de dispersion de populations et services. En fait, les réseaux de transport devraient pouvoir relier de façon efficace, différentes zones d'influence (dits « bassins de vie »). La lutte à la dispersion reste une fondamentale recommandation de la MAP pour que les futures politiques de zones rurales puissent viabiliser les services, dont ceux du transport.

La multitude de nœuds et centralités existantes, de différentes tailles —souvent sous équipées, mal connectés et fragmentés— devraient fonctionner davantage en complémentarité (programmes, équipements, etc.), à une échelle intermédiaire. Supportées par un renforcement du réseau du transport en commun et des mobilités douces/actives, ces centralités pourraient former de nouvelles « constellations », complémentaires et solidaires, capables de travailler de concert et d'optimiser leurs propres ressources internes (paysagères, sociales, économiques, etc.).

À niveau de mobilité active, la MAP recommande de continuer à appliquer systématiquement les instruments juridiques concernant l'intégration des pistes cyclable lors de rénovations des réseaux des voiries et de veiller sur leur sécurité (e.g. éclairage, aménagement, qualité du revêtement routier, etc.). En outre, pour atteindre une gestion de la mobilité plus rationnelle, la MAP recommande d'appliquer la notion de réseau hiérarchisé, en vue de pouvoir définir le rôle de chaque voirie. À ce propos, des solutions telles que la création de couloirs structurants et de lignes de rabattement sont évoquées.

Très pertinente pour le thème de l'inclusion sociale des populations vulnérables, la MAP recommande ainsi le développement d'aide à la mobilité ciblée pour les demandeurs d'emplois, de préférence par le biais des mobilités actives.

Faciliter l'accès au logement grâce à des instruments ciblés

Il existe deux types d'aides au logement : les aides à la pierre, qui contribuent à encourager la construction de logements neufs ou la réhabilitation de logements, et les aides à la personne, qui aident les ménages à couvrir leurs frais de logement. **Afin de faciliter l'accès au logement, la MAP recommande de mettre l'accent sur les aides à la personne et la réhabilitation de logements existants.** La MAP a identifié plusieurs leviers d'action :

La mise en place de politiques incitatives pour la mise en location de biens privés, notamment en favorisant l'habitat groupé et les nouveaux modes de cohabitation tels que « l'habitat Kangourou ». En l'absence de cadre réglementaire, il existe aujourd'hui de nombreuses contraintes juridiques (en particulier fiscales) et administratives qui empêchent le développement d'un tel système à plus grande échelle.

La MAP recommande d'aider les sociétés de logements sociaux et les agences immobilières sociales à **revitaliser les centres urbains en subsidiant l'acquisition de logements à rénover ou à réhabiliter**. De plus, les politiques publiques devraient mettre l'accent sur la diversification de l'offre : taille des logements, mutualisation du logement, statut d'occupation du logement.

La MAP recommande la généralisation des formules dissociant le droit du sol et l'usage tel que l'emphytéose ou les droits de superficie pour permettre aux opérateurs publics de garder la main sur le foncier qu'ils possèdent tout en augmentant l'offre des logements.

Selon la MAP, il faut aussi adapter le logement aux défis du monde actuel, y compris le télétravail, par exemple :

- Mobilité réduite ;
- Dispersion du logement ;
- Augmentation de la demande de logement en zones rurales ;
- Coûts énergétiques secondaires importants (chauffage, etc.) ;
- Multiplicité de fonctions de l'habitat.

En ce qui concerne les nouvelles tendances sur l'habitat, la MAP recommande **d'actualiser le règlement d'urbanisation pour l'habitat léger**, tout en encourageant les approches coordonnées au travers des permis d'urbanisation, des schémas de développement communaux, voire pluri-communaux ou encore des schémas d'orientation locaux ou des guides d'urbanisme. Cela permettrait une meilleure gestion et l'intégration de ces constructions à plus grande échelle plutôt qu'au « cas par cas ».

La MAP recommande ainsi de poursuivre la réflexion sur une possible adoption du concept **Bimby** (« Build in my backyard ») en Wallonie, qui pourrait permettre de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation (cf Stop Beton) du territoire en densifiant le tissu déjà bâti. Toutefois, pour éviter le risque d'une urbanisation chaotique et incontrôlée, cette démarche devrait être encouragée et développée dans certains quartiers résidentiels caractérisés par un bâti discontinu et/ou semi-continu peu dense et au cœur desquels une urbanisation plus forte serait acceptable. L'objectif serait ainsi de densifier en comblant des interstices entre les maisons et d'éviter l'urbanisation en seconde zone.

En relation avec et à la nécessité d'accroître la disponibilité de logement, la MAP recommande ainsi **d'harmoniser les programmes de rénovation du bâti avec le bâti rural** afin de conscientiser au patrimoine rural, à sa valorisation et de faciliter l'accès financier – sans évincer en même temps, les populations locales. À ce propos, une révision du plan de secteur est souhaitable. Par exemple en s'inspirant de l'exemple suisse, qui à travers la loi sur l'aménagement du territoire (L.A.T) qui a démontré qu'il est possible de limiter dans le temps (15 ans environ) les droits de bâtir.

Formuler une vision à long terme à l'échelle territoriale pour une gestion vertueuse du patrimoine (bâti et non bâti)

Le MAP préconise la mise en œuvre d'une vision à long terme à l'échelle territoriale pour la gestion du patrimoine bâti et non bâti (espaces ouverts, paysage, etc.). Il s'agit ainsi de mettre en valeur le patrimoine immobilier, mobilier, naturel, paysager, culturel, gastronomique et lié au savoir-faire, par le biais de l'enseignement et la création de nouvelles figures, telles que les « agents du patrimoine », qui vont faciliter une gestion du patrimoine et territoire à échelle régionale.

Finalement, la MAP recommande plus cohérence et synergie entre les différents financements structurels sur et de favoriser, en premier lieu, le financement structurel à long terme vis-à-vis les appels à projets à court terme. Tout cela permettra d'éviter la multiplication des actions individuelles qui n'obéissent pas à une perspective systémique et permettra de mieux garantir cette vision à long terme à l'échelle régionale.

Favoriser le développement des liens sociaux et du « bien-vivre ensable » et stimuler les activités de la société civile et des entreprises en matière de gestion des risques et des ressources

La MAP recommande de favoriser la création de **structures partagées** et **lieux de rencontre** (i.e. tiers lieux et maisons de village) lesquels représentent de véritables moteurs d'inclusion sociale dans les zones rurales wallonnes. Au-delà de l'aménagement des lieux, il s'agit ainsi de soutenir les initiatives ayant lieu dans ces lieux, ainsi que de promouvoir, fédérer et mieux connecter les réseaux existants et leurs activités.

En s'appuyant sur le cadre florissant des activités des associations de bénévolat et ASLB actives en Wallonie, le MAP recommande également de stimuler et d'encourager les activités de la société civile et des entreprises en matière de gestion des risques et des ressources, par exemple à travers la mise en place de structures, équipements et endroits qui favorisent leurs activités. Ces initiatives peuvent contribuer positivement à tisser des liens sociaux, ce qui est particulièrement important pour le sujet du bien-être social. Dans ce contexte, une stratégie pourrait consister à repenser les lisières de villages, bourgs, villes (jadis, les ceintures maraîchères, l'aréole villageoise) comme support de ressources communes pour répondre aux défis contemporains (gestion des eaux, énergies renouvelables, regain d'autonomie alimentaire, récréation, valeurs paysagères, etc.) et freiner par la même occasion l'artificialisation du territoire (Stop béton).

Conclusions préliminaires

Le présent document présente la position de la MAP Wallonie concernant la dimension sociale des zones rurales. En particulier, des sujets tels que le bien-être (avec ses multiples facettes), l'inclusion sociale et le lien entre les relations sociales et la gestion commune des risques ont été abordés.

Parmi les composantes du bien-être, le logement et la mobilité sont perçus comme des aspects essentiels qui doivent être abordés à travers un prisme historique, afin d'en relier l'origine à la fonction actuelle. La disponibilité (et la qualité) de logement apparaît comme un enjeu fondamental pour les zones rurales wallonnes, en particulier suite à des nouveaux besoins émergents tels que le télétravail. En fait, bien que la pandémie de COVID-19 a entraîné une demande accrue de logements dans les régions rurales, l'offre de logements locatifs, partagés et « flexibles » n'arrive pas à satisfaire cette demande. Les racines de ce problème généralisé du logement en Wallonie se trouvent aussi dans les choix et les stratégies mis en place historiquement par les décideurs politiques, qui incitaient la population à acheter des propriétés plutôt qu'à louer. Les stratégies visant à remédier à cette pénurie de logements consistent à bâtir des édifices *ex-novo*, et à moderniser les bâtiments existants. Il y a ainsi une tension entre artificialisation des sols (liée à un besoin réel de nouveau logement) et les objectifs climatiques et environnementaux.

Le thème de la mobilité est en lien étroit avec la disponibilité des logements. Dans ce contexte, le réseau ferroviaire de Wallonie ("réseau des chemins de fer") a été mentionné comme un exemple d'infrastructure publique, qui a joué un rôle clé dans l'aménagement des zones rurales. Néanmoins, il existe un besoin évident de développer de nouveaux types de solutions de mobilité écologiques, publiques et partagées, ainsi que de mieux exploiter les solutions existantes.

Par rapport aux liens entre bien-être et inclusion sociale, une grande diversité de profils habite la Wallonie rurale. Agriculteurs, artisans, néo-ruraux, touristes, résidents secondaires, employés ou entreprises désirent tous occuper l'espace rural et y projettent des usages et des représentations différentes. Des études menées dans des villages ruraux de Wallonie mettent en évidence que cette diversité n'empêche pas les nouveaux et anciens habitants de se rencontrer malgré le fait que leurs attentes par rapport au milieu rural peuvent diverger.

Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres de la PMA Wallonie pour leur participation active lors des activités et leurs contributions au présent document de positionnement :

Martina Corte Barcelloni (Université de Liège), François Blary (Université Libre de Bruxelles), Philippe Burny (Université de Liège-Gembloux Agro Bio Tech), Pierre Vanderstraeten (Université Catholique Louvain), Eric Jurdant (Qualité Village Wallonie), Eric Taguem (Ruralité Environnement Développement), Pascale Thys (Habitat & Participation), Laurie Maistriaux (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement Rural), Xavier Dubois (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction du Développement Rural).

Références

Académie des Entrepreneurs Sociaux (2016). *Baromètre des entreprises sociales en Belgique*. Extrait de http://www.ces.uliege.be/wp-content/uploads/2017/12/Barome%CC%80tre2016AES_PUBLI.pdf

Aides à l'amélioration des habitations. Extrait de : <https://logement.wallonie.be/fr/aide/prime-pour-ameliorer-une-habitation>

Aides au logement en Wallonie. Extrait de : https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/index.php/aides/aide?aide=adel

Bulletin d'information du Groupe d'Actions Local (GAL) Assesse-Gesves ASBL. Deux communes assesse & gesves 2003-2008. Pour un territoire rural en pleine évolution inscrit dans la dynamique LEADER+. Extrait de <https://www.tiges-chavees.be/wp-content/uploads/2019/08/brochureLeader.pdf>

Wallonie territoire SPW (2019). *Schéma de Développement du Territoire (SDT)*. Extrait de <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/regional/sdt-v2/1-sdt/sdt-definitif-adopté-16-mai-2019-fr>

La densité de population s'élève à 375 habitants au km² en Belgique. Extrait de <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/densite-de-la-population>

Barthe-Batsalle, H., Bruck, L., De Keesersmaecker, M.L., Georges, H., Halleaux, J.M., Lambotte, J.M., Marshal, L., Rosseaux, V. (2002). *Les coûts de la désurbanisation*. Extrait de https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/couts_de_la_desurbanisation.pdf

Benedicte Grosjean (2010). *Urbanisation sans urbanisme: une histoire de la ville diffuse*. Ed. Mardaga.

CAP Ruralité. Extrait de <http://www.capru.be/>

CAP Ruralité. *La rurbanisation en Région wallonne*. Extrait de <http://www.capru.be/rurbanisation-en-region-wallonne>

CAP Ruralité. *Mixité des fonctions et conflits*. Extrait de <http://www.capru.be/mixit%C3%A9-des-fonctions-et-conflits>

CEHD (2016). *Les chiffres-cles du logement public en wallonie*. Extrait de <https://cehd.be/media/1089/chiffres-cl%C3%A9s-du-logement-public-en-wallonie-2016-final.pdf>

Cohésion sociale, droits fondamentaux et lutte contre la pauvreté – Guide de bonnes pratiques locales: Mettre en place un Proxibus. Extrait de <https://luttepauvrete.wallonie.be/sites/default/files/Mettre%20en%20place%20un%20Proxibus.pdf>

Commune de Hamois (2015). Fiche projet n°8: Hubinne Phase 1: Aménagement d'un espace de convivialité et de rencontre. Extrait de https://drive.google.com/file/d/0B4D_0yYM_EVLdTFfOG9IbW1wVG8/view?pli=1&resourcekey=0-SNuqca8Q9wlfUkv8paCNeg

Commune de Hamois (2015). Fiche projet n° 19 : Rénovation des équipements récréatifs dans tous les villages Extrait de https://drive.google.com/file/d/0B4D_0yYM_EVLbjZ1c3RzRFI5WDA/view?resourcekey=0-sw24o42De_SH2bPsJU0w7Q

Coppens, A., DAWANCE, L., Grandjean, M., Haine, M., Harou, R., Martin, N., Meuris, C., Tauvel, C. (2016). *Les défis des espaces ruraux. Analyse de dix dynamiques*. Extrait de https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/ndr65_der_hd-1.pdf

Corboz, A. (1990). Vers la Ville-Territoire. In Sonderdruck aus Ergänzungen Ergebnisse der wissenschaftlichen Tagung anlässlich der Einweihung des Ergänzungsbaus der Hochschule St. Gallen (pp. 631-635);

État de l'environnement wallon. (2022). *Infrastructures de transport*. Extrait de <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/TRANS%201.html>

European Commission (2019). *Cap context indicators — 2019 update*. Extrait de https://commission.europa.eu/sites/default/files/food-farming-fisheries/farming/documents/cap-context-indicators-table_2019_en.pdf

FAST, Wallonie mobilité infrastructures (2019). *Stratégie régionale de mobilité. Volet 1 - Mobilité des personnes*. Extrait de https://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%C3%A9/SRM_PERSONNES_2019.pdf

Fondation Roi Baudouin (2021). *Le volontariat en belgique*. Extrait de https://media.kbs-frb.be/nl/media/8752/Zoom_volontariat_FR

Fondation Rurale de Wallonie (2007). Les Cahiers es Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie: N°5 La maison de village. Extrait de <https://www.frw.be/uploads/7/8/3/9/78394446/ct5.pdf>

GAL Pays des tiges et chavées ASBL. *Etude sociologique. Programmation 2001 – 2007*. Extrait de <https://www.tiges-chavees.be/project/etude-sociologique/>

Gregorie, A. (2011). *Le rural type est un col blanc*. Extrait de <https://www.alterechos.be/le-rural-type-est-un-col-blanc/>

Hancion, H. (2019). *Aménagement du territoire: où est passé le Stop Béton?* Extrait de <https://www.iew.be/amenagement-du-territoire-ou-est-passe-le-stop-beton/>

IWEPS. *Indice des conditions du bien-être (ICBE)*. Extrait de https://icpib.iweps.be/indice-conditions-bien-%C3%AAtre-wallonie.php?icbe_indicateur_id=777000t

La Cemathèque (2005). *Mobilité en zone rurale*. Extrait de http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/Centre%20de%20doc/CeMath%C3%A8que/cematheque14_200508_14rvb72dpi65447.pdf

Le Chèque Habitat en Wallonie. Extrait de https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/index.php/aides/aide?aide=chequehabitat

Lebas, A., Crutzen, N. (2021). *Mobility as a Service (MaaS): Etude exploratoire sur la gouvernance et la gestion des projets en Belgique*. Extrait de <https://orbi.uliege.be/handle/2268/257872>

Les agences immobilières sociales. Extrait de <https://www.flw.be/associations/les-associations-a-finalite-sociale/les-agences-immobiliieres-sociales/>

Mobil ESEM. Première coordination locale pilote. Extrait de http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%C3%A9/mobilit%C3%A9%20rurale/5_coordination%20pilote%20mobil%20esem.pdf

Paul Haupt.. Indovina F. (dir.), (1990), *La città diffusa*, Venezia, Istituto Universitario di Architettura, Dipartimento di analisi economica e sociale del territorio;

Portail infrastructures <https://infrastructures.wallonie.be/home/nos-thematiques/voies-lentes/ravel.html>

Programme Interreg France-Wallonie-Flandre 2021-2017 Extrait de <https://europe-en-hautsdefrance.eu/je-minforme/les-financements-europeens/interreg-france-wallonie>

Puissant, J. (2018). *L'exemple belge: l'habitat privé, la maison individuelle l'emportent sur l'habitat collectif*. Association Revue du Nord, 374: 95-116. Extrait de https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=RDN_374_0095&download=1

Qu'est-ce que la CPDT? Extrait de <https://cpdt.wallonie.be/>

RTBF. Cambio, la voiture partagée, souffle ses 15 bougies et affirme son utilité. Extrait de <https://www.rtb.be/article/cambio-la-voiture-partagee-souffle-ses-15-bougies-et-affirme-son-utilite-9598688>

Service public fédéral Mobilité et Transports (2019). *Enquête monitor sur la mobilité des Belges*. Extrait de https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/partie_mobilite_novembre_2019_final.pdf

Smets M., (1986), « La Belgique ou la banlieue radieuse », in Paysage d'architectures. (catalogue d'exposition), Bruxelles, Fondation. ;

SPW cohésion sociale. Cohésion sociale, droits fondamentaux et lutte contre la pauvreté – Guide de bonnes pratiques locales: Mettre en place un taxi social. Extrait de <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/GBP-Mobilit%C3%A9-Taxi%20social.pdf>

SPW cohésion sociale. Droit à la mobilité. Extrait de <http://cohesionsociale.wallonie.be/droits/mobilite>

SPW mobilité (2021) Plan d'investissement Wallonie cyclable 2020-2021 (PIWACY 20-21). Extrait de https://mobilite.wallonie.be/files/velo/Circulaire_PIWACY-mai-2021.pdf

SPW mobilité. Coordonner les initiatives de mobilité en milieu rural. Extrait de <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/mobilite-rurale/coordonner-les-initiatives.html>

SPW mobilité. Wallonie cyclable. Extrait de <https://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/wallonie-cyclable.html>

SPW territoire. Le schéma de développement pluricommunal. Extrait de https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/site/directions/dal/sdp

Teletravailler.be, Was Institute. *Le travail à domicile et le télétravail post-covid : une aubaine pour la mobilité et la sécurité routière*. Extrait de <https://www.vias.be/publications/Thuis-%20en%20telewerk%20post-covid%20kansen%20voor%20een%20meer%20duurzame%20mobiliteit/Le%20travail%20%C3%A0%20domicil>

[e%20et%20le%20t%C3%A9%C3%A9travail%20post-covid%20%20une%20aubaine%20pour%20la%20mobilit%C3%A9%20et%20la%20s%C3%A9curit%C3%A9%20 routi%C3%A8re%20.pdf](#)

The RAVeL. Extrait de <https://ravel.wallonie.be/en/home.html>

Wallonie (2019). *Déclaration de politique régionale pour la Wallonie (2019-2024)*. Extrait de https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

Wallonie (2022). Bénéficiaire d'une prime à l'acquisition pour l'achat d'un logement appartenant au secteur public. Extrait de <https://www.wallonie.be/fr/demarches/beneficiaire-dune-prime-lacquisition-pour-lachat-dun-logement-appartenant-au-secteur-public>

Wallonie mobilité SPW. *Mobilité rurale*. Extrait de <https://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/mobilite-rurale.html>

Wallonie territoire SPW (2019). Schéma de Développement du Territoire (SDT). Extrait de <https://lampspw.wallonie.be/dqo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/regional/sdt-v2/1-sdt/sdt-definitif-adopte-16-mai-2019-fr>

Wallonie territoire SPW, Service public de Wallonie (2022). *Code du Développement territorial*. Extrait de https://lampspw.wallonie.be/dqo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/CoDT_Fr.pdf

Annex 1 Méthodologie utilisée par la MAP

Mise en place de la plateforme multi-acteurs et sélection des membres

La PMA (Plateforme Multi-Acteurs) de la Wallonie a été créé en janvier 2022 et s'inscrit dans la deuxième phase du projet SHERPA. Elle se focalise sur la région wallonne de Belgique à travers une approche « bottom-up » et son réseau s'appuie sur des expériences existantes au niveau du développement territorial. Le présent document constitue l'aboutissement des premiers travaux de la plateforme belge.

Une liste d'acteurs impliqués dans les activités de développement rural en Wallonie a été dressée. Ces acteurs ont été contactés pour faire partie de la MAP en Wallonie. 3 catégories ont été considérées : Les acteurs du monde associatif (ASBL, Fondations, etc.), les Professeurs d'Université (UCL, ULiège, UMONS, UNAMUR, ULB), les élus locaux et l'administration wallonne qui ont les missions en lien avec la Ruralité. Il existe deux communautés linguistiques en Wallonie (Communauté Française et la Communauté Germanophone). La recherche de membres pour la plateforme a également été faite dans les deux communautés, mais, il n'y a pas eu d'acteurs disponibles au niveau de la Communauté Germanophone pour participer aux travaux de la plateforme.

Depuis la création de la plateforme belge en 2022, il y a eu plusieurs réunions. Au début de l'année 2022 (MAP Cycle 3), la PAM belge s'est concentrée sur le thème de la dimension sociale des zones rurales (objet du présent document) et s'est réunie deux fois en présentiel. Une dernière réunion en ligne a été organisée durant l'été 2022 pour finaliser le Discussion Paper sur ce sujet. Vers la fin de 2022 et le début de 2023 (PAM cycle 4), la plateforme a poursuivi son travail tout en se concentrant sur la gouvernance des zones rurales et s'est réunie à plusieurs reprises pour en discuter. Un document de position de la MAP sur ce thème sera aussi produit.

La facilitatrice et la modératrice de la plateforme wallonne n'étaient pas Belges. Le contexte de la ruralité en Belgique était différent pour elles. Cela apportait un « regard » extérieur et les questions posées poussaient les membres de la plateforme à apporter plus d'éclaircissement. Il serait peut-être important d'avoir dans l'équipe qui anime une MAP une personne qui vient du pays dans lequel est créé la MAP et une personne qui vient d'un autre pays. Le fait que la plateforme ait été facilitée par Ecorys, une société de conseil axée sur l'UE, a assuré un lien solide avec la sphère politique de l'UE, tandis que l'implication d'un opérateur réseaux tel que R.E.D a contribué à créer un lien avec la réalité belge.

Le lien avec la politique de l'UE a également été un outil important pour encourager les membres de la plateforme à participer aux activités du projet SHERPA. Cela a été réalisé en présentant les contributions concrètes du projet SHERPA à la politique rurale de l'UE tout au long des différentes activités de la plateforme. Dans le cas de la MAP Wallonie, comme celui-ci a été établi dans le deuxième cycle d'activités SHERPA, il a été possible de montrer comment les recommandations formulées par les MAP dans les cycles précédents ont été discutées au sein de la MAP UE et ont été intégrées dans le document de travail de la Vision à Long Terme pour les Zones Rurales. Cela a permis aux membres de la plateforme de reconnaître la valeur ajoutée des activités du projet SHERPA en tant qu'instrument pour faire entendre leurs voix et moyen de participation aux débats au niveau européen.

Les activités quotidiennes et la gestion de la plate-forme ont également fourni des occasions de tenir les membres de la plateforme au courant des derniers développements politiques de l'UE, y compris les derniers développements liés à la « Vision à Long Terme pour les Zones Rurales », la PAC, etc. Cela a été réalisé via des mises à jour régulières par courriel, contenant des liens vers les rapports du projet SHERPA pertinents pour les membres de la plateforme, des informations sur les événements à venir, etc. En outre, au début de chaque réunion, un bref résumé des activités en cours au niveau de l'UE a été prévu.

Activités de la plateforme et aspects logistiques

Les lieux des réunions (i.e. le siège de la *Fédération Wallonne de l'Agriculture* et une salle de réunion de Gembloux *Agro-Bio Tech*) ont été sélectionnés pour permettre aux participants d'atteindre le lieu en utilisant des moyens de transport respectueux de l'environnement. À cette fin, les frais de déplacement des participants ont été remboursés par le projet SHERPA.

En prévision de chaque réunion, les renseignements et les documents nécessaires ont été communiqués aux participants. En outre, une présentation complète du projet SHERPA a été partagée avec les participants conjointement avec l'invitation à rejoindre le MAP. Plus précisément, en préparation de la première réunion, le document de travail, qui rassemble les éléments de preuves des projets financés par l'UE qui sont pertinents pour le sujet de l'étude, a été traduit en français et partagé avec les participants pour leur permettre de se familiariser avec son contenu, ainsi qu'une présentation PowerPoint résumant les principaux points par domaine thématique.

Première réunion physique sur la dimension sociale des zones rurales en Wallonie

Le 2 juin 2022, la MAP Wallonie a débuté ses activités par une première rencontre au siège de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, à Gembloux. Au cours de cette première réunion, les outils proposés dans Stakeholder Engagement Tool de SHERPA ont été exploités par les animateurs de la plateforme pour que la séance soit interactive. Comme il s'agissait de la première réunion de travail de la plateforme, un tour d'introduction sur les membres, y compris les attentes vis-à-vis du projet, a été organisé.

Pour chaque macro-thématique proposée dans le document de travail, les idées clés ont été notées au cours des séances plénières par l'animateur sur des affiches individuelles. Ensuite, au cours d'une séance interactive dédiée, les participants ont été invités à contribuer à chaque point en écrivant leurs contributions directement sur les affiches. Les participants ont été invités à interagir les uns avec les autres pour enrichir leurs contributions et discuter avec le surveillant et l'animateur. Une dernière session plénière a été animée par le modérateur de la PMA, pour commenter les contributions des membres du PAM et établir un calendrier pour les prochaines phases de travail. Le contenu des affiches a ensuite servi à alimenter la structure de l'exposé de principe comme première étape du processus de rédaction, tel que décrit dans la section sur la méthodologie ci-dessous.



Méthodologie

La méthodologie envisagée pour la création du document de position était basée sur un processus collaboratif de co-création, au cours duquel l'animateur et le modérateur ont fourni un cadre solide qui a permis aux membres d'apporter leurs connaissances de manière structurée et cohérente.

La structure de l'exposé de position, établie par l'équipe centrale de SHERPA, a aidé à structurer les conversations avec les membres du PAM autour de trois blocs principaux, c.-à-d. le contexte actuel et l'état d'avancement dans la région, les besoins liés aux sujets, aux interventions existantes et aux recommandations. Plus précisément, les phases de travail pour produire l'exposé de position actuel étaient les suivantes :

1. Traduction française par l'équipe de la PAM du document de travail SHERPA sur la dimension sociale des zones rurales;
2. Préparation de PowerPoint avec les principaux messages pour chacun des sous-thèmes abordés dans le document de travail SHERPA;
3. Organisation de la première réunion de la PMA, afin de sélectionner les sous-thèmes pertinents pour la PAM belge et d'obtenir les premières données relatives à l'état d'avancement, aux besoins et aux interventions existantes pour chaque sous-thème, comme le montre la Figure 2;
4. Rédaction du « squelette » de l'exposé de position de la PMA en utilisant la technique des « paragraphes-phrases », où l'idée principale de chaque paragraphe est synthétisée en une seule phrase. Par conséquent, on a demandé aux membres de la PMA de fournir des commentaires, des références et des documents pour chaque paragraphe ;
5. Rédaction des premières sections de l'exposé de principe et de la première ronde de validation au moyen d'une réunion en ligne ;
6. Deuxième réunion physique pour travailler sur les recommandations pour les politiques futures et les programmes de recherche futurs ;
7. Finalisation du document de position et validation avec les membres.

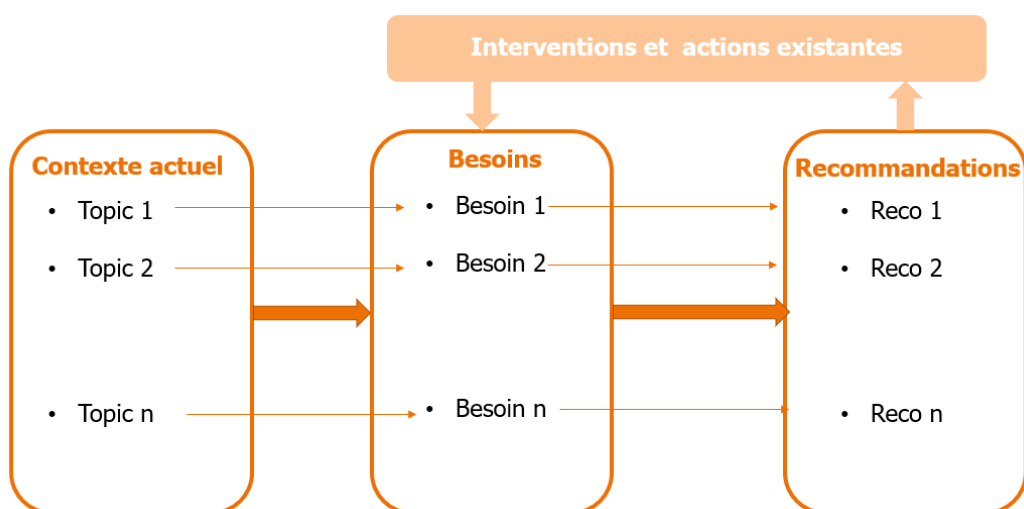


Figure 2 Logique de travail pour la rédaction du document de position de la plateforme



SHERPA
Rural Science-Society-Policy
Interfaces

www.rural-interfaces.eu



SHERPA has received funding from the European Union's Horizon 2020 Research and Innovation Programme under Grant Agreement No. 862448. The content of the document does not reflect the official opinion of the European Union. Responsibility for the information and views expressed therein lies entirely with the author(s).